



COMPTE-RENDU CAP-C SPP DU 14 JUIN 2018

Voici l'essentiel de ce que l'on peut dire de la CAP :

- 28 sergents sont nommés au grade supérieur
- 51 caporaux sont nommés au grade supérieur.
- Les détachements et disponibilités sont validés, les noms des agents restent privés.
- Mouvement des personnels validé : nos remarques concernant le CTA et Bruges, pour les nominations d'adjudants, ont été débattues en amont de cette CAP. L'UNSA-SDIS33 a validé les mouvements des personnels. Mouvement des personnels de l'année 2017 validé également.
- Volet mobilité des caporaux : Pas de mobilité concernant les caporaux en 2018 sauf 8 à 10 postes dans un futur proche car quelques recrutements extérieurs. Pour plus de mobilité, il faudra attendre la fin du concours et le début des recrutements en mai 2019 environ. L'idée d'une bourse de la mobilité (proposée notamment par l'UNSA-SDIS33) est trop contraignante pour l'administration.
- Un groupe de travail sera créé concernant les futurs critères de mobilités/ nominations.
- Pour finir, une commission ad-hoc sera tenue avant la mise en œuvre du protocole permettant l'application de la filière. Cette commission a pour objectif de décider du devenir des agents sous le coup d'une décision disciplinaire ou ayant refusé une nomination récente.